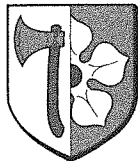


COMMUNE  
DE  
**SCHIRRHEIN**

67240



**ARRETE MUNICIPAL**

**portant réglementation temporaire de circulation rue principale, rue de la Forêt, rue du Sable, rue du Château, chemin Creux, du 21 avril au 28 juin 2026**

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-24, L2212-1 et suivants,
- Vu le Code Routier,
- Considérant l'incidence des travaux sur le réseau d'eau potable dans la rue principale à Schirrhein par la société GCM de Bouxwiller,
- Vu la demande formulée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle le 15 avril 2026,

**ARRETE**

- Article 1 : La mise en place d'un dispositif de circulation alternée, par feux tricolores, est autorisée durant la période de travaux, du 21 avril au 28 juin 2026.
- Article 2 : La circulation des véhicules entre les numéros 157 et 84 rue principale, sera rétrécie en chaussée et le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise des travaux.
- Article 3 : Les arrêts de bus RITMO seront déplacés aux abords des numéros 125 et 82 rue principale.
- Article 4 : Le stationnement des véhicules sera interdit rue du Château.
- Article 5 : La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h dans la rue de la Forêt et la rue du Sable.
- Article 6 : L'accès à la rue principale au débouché du chemin Creux sera interdit.
- Article 7 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société GCM, intervenante.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bischwiller,
- La société,
- La S.D.E.A.
- L'affichage.

Pour le Maire,  
L'adjoint au Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bernard Beck", written in a cursive style.

Bernard BECK